

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

N°20

Du mardi 26 novembre 2019
Salle 115,
Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
14 rue François de Sourdis, Bordeaux



Gropament d'Interès Public entre :



Ordre du jour

1. **Délibération AG191126.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°19 du 15 octobre 2019.**
..... 3
 - Annexe à la délibération n°AG191126.014
2. **Communication AG191126.02 – Communication sur l'offre et les moyens d'enseignement de l'occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse..... 12**
 - Annexe à la communication n°AG191126.02 – Bilan global de l'offre d'enseignement de l'occitan....14
3. **Délibération AG191126.03 - Attributions d'aides dans le cadre du dispositif Ensenhar – bourse aux étudiants (volets n°3) 21**
 - Annexe à la délibération n°AG191126.0322
4. **Délibération AG191126.04 – Attribution de subventions aux opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine (volet n°4)..... 23**
 - Annexe à la délibération N°AG191126.04 Tableau d'affectation des subventions attribuées.....24
5. **Communication AG191126.05 - Information relative au processus de mise en œuvre de la prochaine enquête sociolinguistique sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran 25**
 - Annexe 1 à la Communication n°AG191126.05 – Composition du comité de pilotage.....28
 - Annexe 2 à la Communication n°AG191126.05 – Budget prévisionnel global29
 - Annexe 3 à la Communication n°AG191126.05 - Calendrier prévisionnel synthétique30
6. **Délibération AG191126.06 – Adoption de la décision budgétaire modificative 2019 du Groupement. 31**
 - Annexe à la Délibération n°AG191126.06 – budget modificatif 201934
7. **Délibération AG191126.07 – Adoption du Budget initial 2020 du Groupement..... 41**
 - Annexe à la Délibération n°AG191126.07 – Budget initial 202044

Délibération AG191126.01 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée générale n°19 du 15 octobre 2019.

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'Assemblée générale du Groupement du 15 octobre dernier, un procès-verbal de séance a été établi et il convient de le soumettre à votre appréciation.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : le procès-verbal de séance de l'Assemblée générale du 15 octobre 2019, ci-annexé, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG191126.01

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N° 18 du 15 octobre 2019 14h

Lieu :

Hôtel de Région Occitanie
22 Bd du Maréchal Juin
31 406 TOULOUSE
Salle Bigorre

Membres de l'Assemblée générale présents (voix délibératives) :

Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Présidente du Groupement,
M. Patric ROUX, Conseiller régional d'Occitanie, 1^{er} Vice-Président du Groupement,
M. Benoît DELAUNAY, Recteur de l'Académie de Toulouse, 2^{ème} Vice-Président du Groupement,
Mme Mumine OZSOY, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine, Administratrice du Groupement.

Autres personnalités présentes :

M. Didier AGAR, Inspecteur pédagogique régional de l'Académie de Toulouse,
Mme Lucie CANO, Agent comptable du Groupement,
M. Estève CROS, Directeur du Groupement,
M. Olivier CURNELLE, Secrétaire général adjoint de l'Académie de Toulouse,
Mme Juliette DIDIERJEAN, Directrice de la culture et du patrimoine, Région Occitanie,
M. Olivier DUSSOCHAUD, Chargé de mission du Groupement,
Mme Pauline LARRIEU, Chargée de mission du Groupement,
M. Vincent LORENZINI, Chef de mission langues de France, DGLFLF,
Mme Florence MALARDIER, Gestionnaire administrative du Groupement,
M. Jérémie OBISPO, Directeur adjoint du Groupement,
Mme Florie RICHARD, Chargée de mission du Groupement,
Mme Justine TERRADE, Chargée de mission, Région Nouvelle-Aquitaine,
Mme Valérie TRAVIER, Directrice régionale adjointe déléguée, DRAC Occitanie,
Monsieur Philippe VIALARD, Responsable unité Catalan-Occitan, Région Occitanie.

Pouvoirs reçus de :

M. Marc OXIBAR, en faveur de Mme Charline CLAVEAU-ABBADIE,
Mme Dominique SALOMON, en faveur de M. Patric ROUX.

Madame CLAVEAU-ABBADIE, Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et constate que le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut délibérer valablement, conformément à l'article 11.3 de la convention constitutive du Groupement.

La Présidente accueille Monsieur Vincent LORENZINI, Chef de mission langues de France à la DGLFLF qui a pris ses fonctions le 2 septembre dernier. Monsieur LORENZINI se présente brièvement et un tour de table est effectué.

Des remerciements sont formulés auprès de l'équipe de l'OPLo pour sa mobilisation sur cette Assemblée générale particulièrement dense.

La Présidente procède ensuite à l'examen des délibérations.

1- Délibération AG191015.01 - Adoption des procès-verbaux des Assemblées générales N°17 du 1^{er} juillet 2019 et n°18 du 04 septembre 2019.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

2- Communication AG191015.02 - Communication sur la réforme du lycée et du baccalauréat ainsi que sur le projet de loi pour une école de la confiance.

Le Directeur de l'Office présente le document de synthèse sur la réforme du lycée et la loi pour l'école de la confiance, qui reprend les principales dispositions impactant les langues régionales. À cet égard, le tableau comparatif avant et après la réforme du lycée, mis à jour selon les dernières évolutions communiquées par le Ministère, est présenté.

Sur la loi pour l'école de la confiance et les effets sur les langues régionales, il indique que l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire de 6 à 3 ans pourra avantager financièrement les écoles du réseau Calandreta concernant le paiement du forfait scolaire par les communes d'accueil des élèves mais également selon les cas par les communes de résidence des parents.

La Présidente évoque l'expérimentation que l'OPLo avait souhaité mettre en place dans les Pyrénées-Atlantiques avec l'appui du préfet.

Le Directeur indique que l'Office est prêt à reprendre ce dossier expérimental si la fédération départementale des Calandretas le souhaite.

Le Directeur précise ensuite que la loi introduit un changement dans la formation des professeurs avec un parcours professionnalisant dès la Licence 2 (contre rémunération), ce qui devrait amener l'OPLo à adapter son dispositif *Ensenhar*.

La Présidente rappelle le rôle des INSPE de Montauban, Carcassonne et Tarbes ainsi que l'installation récente en Nouvelle-Aquitaine de formation initiale sur les 5 sites de l'INSPE de Bordeaux. Ce dispositif a été mis en place l'an dernier à l'initiative et avec le concours financier de l'Office.

Monsieur Didier AGAR propose la modification de deux points dans le tableau - LV2 « obligatoire » et que les termes « écrit + oral » passent en fin de paragraphe. Monsieur Olivier CURNELLE propose un complément relatif au cumul des EDS.

La délibération, soumise au vote, dûment modifiée, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

3- Communication AG191015.03 – Communication sur l'offre et les moyens d'enseignement de l'occitan dans le 2nd degré sur les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse.

La Présidente rappelle que ce bilan est le fruit d'une demande formulée lors de la précédente Assemblée générale. Il convient de prendre cette présentation avec précaution, indique-t-elle, car le document se base sur une enquête menée auprès des enseignants du secondaire sur le territoire de l'Office. En l'absence de retours complets, les

chiffres seront donc à affiner. Cependant, les taux de réponses obtenus (40% des collèges et 60% des lycées) permettent déjà de dégager des tendances.

Monsieur Olivier DUSSOCHAUD fait la présentation du tableau et des éléments chiffrés.

Pour les lycées, on constate une baisse des effectifs, qui semble corrélée avec la réforme du lycée.

Une progression est cependant à noter dans l'académie de Limoges : une offre d'enseignement à Brive sur une heure d'initiation a pu être ouverte cette année, grâce à une ressource humaine qui s'est adressée spontanément à l'Office : le Groupement a pu suivre et appuyer son dossier auprès de l'administration rectorale. La Présidente se dit ravie de cette ouverture. Elle ajoute par ailleurs qu'il serait souhaitable qu'au-delà des volumes horaires globaux par établissement, les services de l'Office vérifient la concordance du nombre d'heures hebdomadaires dont bénéficient réellement les élèves pour chaque niveau avec les taux horaires déterminés dans la convention cadre afin de détecter les anomalies et agir en conséquence.

Le Directeur attire l'attention sur la cartographie des tendances en termes tout à la fois d'évolution des effectifs mais aussi des moyens horaires par établissement et qui a été élaborée par les services de l'Office. Cette approche cartographique est à ce jour un outil unique de visualisation concrète de ces tendances de l'offre d'enseignement sur les quatre académies concernées. Malgré des données encore partielles, qui doivent être mise en cohérence avec les données officielles des rectorats, se dégagent des tendances dont il faut tenir compte afin de procéder à des réajustements.

Monsieur le Recteur de Toulouse, Benoît DELAUNAY, souligne qu'il est très important que les services de l'OPLo prennent l'attache des différents Rectorats afin de bien faire valider ces données chiffrées. L'Académie de Toulouse, pour sa part, transmettra ces éléments au plus vite.

Monsieur Olivier CURNELLE indique qu'il semble délicat de faire voter Monsieur le Recteur en faveur d'un document basé sur une enquête auprès des enseignants.

Madame la Présidente et Monsieur Patric ROUX rappellent cependant le problème récurrent de communication de données chiffrées par les Rectorats qui ne sont pas transmises à temps. Ils demandent à Monsieur le Recteur d'intervenir auprès de ses homologues pour faciliter la transmission de ces chiffres, qui sont essentiels pour que l'Office puisse mener à bien sa mission d'observatoire telle que définie dans la convention cadre.

Monsieur Benoît DELAUNAY indique qu'il fera le relais nécessaire auprès des autres Rectorats afin que ces données soient bien transmises à l'Office.

Monsieur Olivier CURNELLE rappelle que les chefs d'établissement ont jusqu'aux vacances de la Toussaint pour faire remonter les chiffres des volumes horaires par discipline et qu'ils seront donc analysés durant ces mêmes vacances (calendrier commun aux différentes académies).

Il précise que des prévisions leur ont été transmises au mois de juin et que le Rectorat sera en capacité de transmettre tous les chiffres de la rentrée à l'OPLo autour du 10-15 novembre prochain.

Madame la Présidente propose donc de retirer cette délibération de l'ordre du jour, pour la présenter à nouveau lors de l'Assemblée générale du 26 novembre prochain avec les chiffres consolidés sur la base des éléments officiels transmis.

Cette communication est ajournée à la prochaine assemblée qui aura lieu le 26 novembre 2019.

4- Délibération AG191510.04 – Adoption de la convention particulière pour le développement et la structuration de l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse.

La parole est donnée au Directeur de l'Office qui présente cette convention déclinant la convention cadre sur l'académie de Toulouse, notamment ses objectifs. Il indique également que la convention pour l'académie de Toulouse prévoit :

- La mobilisation deux fois par an, sur ces questions, des conseils départementaux de l'Éducation nationale, complétés de groupes de travail spécifiques à la langue occitane, qui seront amenés à suivre l'application de la convention. La Présidente indique que le comité de pilotage départemental et académique ont été expérimentés dans l'académie de Bordeaux et ont permis de contre balancer le sentiment négatif relatif au conseil académique des langues régionales qui possède peu de marges de manoeuvre en termes de construction de la politique d'enseignement. Il s'agit donc d'instances très utiles. Le Directeur précise que le rôle du conseil académique est défini par le code de l'éducation et porte sur l'évaluation, le suivi et le conseil. D'où la nécessité d'instaurer des instances de copilotage comme le prévoit le texte aujourd'hui présenté pour approbation.
- Un renforcement des dispositifs de formation des professeurs avec notamment l'ouverture du dispositif *Ensenhar* Professeur (prise en charge des formations à l'occitan des enseignants en congé formation) dans l'académie de Toulouse, comme cela existe depuis plusieurs années dans l'académie de Bordeaux. Il est précisé à cet égard que ce dispositif a récemment évolué sur l'académie de Bordeaux avec la possibilité d'intégrer cette formation au plan de formation continue des enseignants. Cela permet ainsi le maintien de salaire à taux plein pendant la durée de la formation, soit dix mois à temps complet. Monsieur Olivier CURNELLE indique que l'académie de Toulouse fonctionne sur un modèle différent puisqu'elle dispose d'un plan académique de formation validé par le Recteur sur proposition de la Direction Académique des Personnels de l'Éducation Nationale (DAFPEN). La formation *Ensenhar* est conséquente mais générera une perte de salaire pour les enseignants du 1^{er} degré (rémunérés à 85% de leur salaire), et un maintien du salaire pour les professeurs du 2nd degré. Par ailleurs, pour l'Académie de Toulouse, la formation proposée par la DAFPEN et qui porte sur 5 jours de formation en vue de l'habilitation n'engendre pas, pour ce qui la concerne, de perte de salaire, car elle s'organise en marge du service des professeurs. Monsieur Didier AGAR ajoute que ce dispositif préexistant a donné satisfaction et a permis d'aller vers une ressource humaine accrue (20 personnes de niveau 1 et 14 personnes de niveau 2, en majorité du 1^{er} degré mais aussi en 2nd degré).

La Présidente rappelle qu'outre le Rectorat de l'Académie de Toulouse, la Région Occitanie et l'Office public de la langue occitane, sur les huit départements du territoire, six ont répondu favorablement et sont ainsi signataires de la convention (Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne) ainsi que la ville de Toulouse, ce qui est une progression par rapport à la précédente convention.

Le Directeur précise ensuite qu'un intense travail a été demandé pour consolider un texte, au vu du nombre de signataires. Il remercie les DASEN ainsi que les exécutifs et services des Départements pour leur réactivité, en particulier dans les tous derniers jours de négociation pour les territoires concernés.

Madame Valérie TRAVIER demande si les deux départements non signataires pourront, le cas échéant, se raccrocher à cette dynamique. Il est répondu que ce genre d'initiative serait trop compliquée à gérer puisqu'une signature postérieure d'un Conseil départemental impliquerait que tous les acteurs délibèrent à nouveau.

Le Directeur indique que des annexes territoriales complètent le texte de la convention afin d'apporter des précisions sur les territoires de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et de Tarn-et-Garonne. Pour l'Aveyron,

une convention bilatérale rattachée au présent texte sera conclue entre le Conseil départemental et l'Académie de Toulouse. Il précise en outre qu'il est proposé que la délégation pour signature de l'acte soit accordée à Monsieur Patric Roux, 1^{er} Vice-Président de l'Office.

Monsieur Patric ROUX exprime sa satisfaction quant à l'adoption de cette convention. Il indique regretter cependant que les objectifs fixés en termes d'effectifs scolarisés dans le 1^{er} degré en sections bilingues soient inférieurs à 1% pour la Haute-Garonne, bien que cela représente en termes absolus une progression très conséquente. Il rappelle par ailleurs qu'il reste à signer une convention pour l'académie de Montpellier et qui est toujours au point mort, à ce jour, faute de retour du Rectorat suite aux scénarii proposés en début d'année civile par l'Office.

Par ailleurs, le Directeur rappelle la demande de soutien élaborée par l'Office auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) dans le cadre de son fond de partenariat associatif (enveloppe dotée de 4 millions d'euros) afin de proposer un dispositif complémentaire à *Ensenhar* sur les 5 académies (100 heures de formation pour les professeurs, en dehors de leur service). Ce dispositif avait pour vocation, concernant l'académie de Toulouse, à compléter notamment les journées de formation déjà mises en place par la DAFPEN. Ce dossier, qui avait pourtant le soutien de Madame BISAGNI-FAURE, alors Rectrice de Toulouse, s'est vu opposer un refus par les services du Ministère pour la seconde fois consécutive, sans raison précise évoquée. Monsieur le Recteur demande à ses services d'inventorier les raisons du rejet par la DGESCO pour adapter la future demande de l'Office.

Le Directeur propose donc de déposer en janvier prochain un nouveau dossier auprès de la DGESCO, les Groupements d'Intérêt Public étant éligibles à ce dispositif.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

5- Délibération AG191510.05 – Modification du dispositif d'aide *Ensenhar* – bourses aux étudiants.

Madame la Présidente rappelle l'importance de ce dispositif. Monsieur Olivier DUSSOCHAUD présente le dispositif et ses récentes évolutions :

- Maintien d'une accessibilité du dispositif à tous les étudiants en licence 3 des quatre académies,
- Évolution de la dénomination des formations universitaires (évolution de l'ESPE en INSPE, et APRENE 1),
- Ouverture à l'INSPE d'Aquitaine, ce qui n'était pas le cas du dispositif initial,
- Mise à jour et précision concernant les masters 2 en cas d'échec au concours,
- Réaffirmation de la motivation du candidat, la cohérence du parcours professionnel ainsi que le niveau de langue comme des critères fondamentaux d'appréciation des candidatures.

Le nouveau règlement s'appliquera à partir de la rentrée scolaire 2020/2021.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

6- Délibération AG191015.06 – Modification du dispositif d'aide *Ensenhar* – financement de formation pour les professeur-e-s.

Monsieur Jérémie OBISPO présente l'expérimentation menée sur l'académie de Bordeaux, qui trouve son origine dans le constat que limiter l'accessibilité du dispositif *Ensenhar* à un public étudiant ne suffit pas à couvrir les besoins en termes de ressources enseignantes.

Sur les précédentes conditions, la rémunération était à 85% du salaire, d'où la proposition qui a été formulée par l'Office au Rectorat (validée par M. Olivier DUGRIP, alors recteur de l'académie de Bordeaux) d'une évolution qualitative :

- Passer sur le plan de formation continue (sur le modèle de ce qui se pratique déjà en faveur des enseignants du Pays-Basque) afin de garantir un maintien total de salaire,
- Étendre la durée de formation à une année scolaire (soit plus de 400h de formation), évitant ainsi à l'enseignant de reprendre des classes en cours d'année,
- Ne plus passer par une aide individuelle mais par une aide forfaitaire directement versée au centre de formation (ce qui permet l'ouverture du dispositif à des candidats provenant d'autres académies ainsi qu'à des candidats en disponibilité).

Madame la Présidente adresse de vifs remerciements à Monsieur le Recteur DUGRIP, puisque les enseignants sont remplacés à taux plein, ce qui signifie un effort financier conséquent de l'Académie. De son côté, l'OPLO a également augmenté sa participation en proposant des prises en charge forfaitaires par site de formation indique-t-elle.

Elle souligne également le travail de sécurisation des parcours, avec un fléchage des postes en lien avec les enseignants formés, en amont de la formation.

La Présidente relève qu'il s'agit d'une collaboration réussie entre deux partenaires de l'Office.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

7- Délibération AG191015.07 - Attribution d'aides dans le cadre du dispositif *Ensenhar* – bourse aux étudiants, 2nde session 2019-2020

Il est rappelé que plusieurs sessions de jury ont été tenues, 11 bourses ont déjà été accordées lors de la précédente Assemblée générale, dont 3 pour des étudiants en Nouvelle-Aquitaine et 8 en Occitanie. Il s'agit aujourd'hui d'en accorder 11 supplémentaires : 5 à des candidats de Nouvelle-Aquitaine et 6 d'Occitanie.

Monsieur Didier AGAR indique avoir noté une progression sensible du niveau linguistique des candidats par rapport à l'an passé.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

8- Délibération AG191015.08 - Adoption de la liste des bénéficiaires du dispositif d'aide *Ensenhar* - financement de formation pour les professeurs

Monsieur Olivier DUSSOCHAUD présente cette aide et précise qu'il s'agit de bénéficiaires de formation pour les professeurs de l'académie de Bordeaux. Six candidats sur sept relèvent du plan de formation continue de cette académie.

Cette année, il n'y a pas de candidats en Dordogne, bien qu'il y ait des besoins importants en termes de ressources enseignantes sur ce territoire.

Il est indiqué enfin que l'Office finance à partir de cette année la formation de manière forfaitaire, via le CFPOC Nouvelle-Aquitaine, pour l'organisation de deux formations : l'une à Orthez (64) et l'autre à Villeneuve-sur-Lot (47). Monsieur Jérémie OBISPO précise que l'on ne peut pas proposer de formation délocalisée si le nombre de candidats est trop faible (2 minimum).

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

9- Délibération AG191015.09 - Attribution d'aides financières à l'inscription au Diplôme de compétence en langue (DCL) occitan, session du 27 mai 2019

Monsieur Olivier DUSSOCHAUD présente cette aide qui consiste en une prise en charge à hauteur de 80% des frais d'inscription du Diplôme de compétence en langue (DCL) sous réserve d'une démarche professionnelle avérée. Il est proposé d'attribuer cette aide à 6 bénéficiaires en Nouvelle-Aquitaine et 19 en Occitanie, pour l'année 2019.

Le Directeur rappelle que le DCL a été créé par la DGESCO afin de valider des compétences linguistiques, notamment avec une visée professionnelle, et que l'OPLO travaille ainsi en coopération étroite avec le centre national du DCL.

Il est indiqué qu'il est nécessaire par ailleurs d'ouvrir un centre d'examen à Limoges (proposition de l'Office à la Rectrice de Limoges, en attente de son accord). Il est demandé à Monsieur le Recteur de Toulouse, pour ce faire, de prendre attache de son homologue afin de trouver une issue favorable à cette proposition.

Monsieur Patric Roux questionne le fait que des bénéficiaires d'*Ensenhar* puissent également bénéficier de ce dispositif : dans la mesure où l'obtention du DCL est une condition nécessaire pour l'attribution des bourses *Ensenhar*, Monsieur Olivier DUSSOCHAUD indique que ces aides paraissent complémentaires.

Monsieur Didier AGAR espère que ce dispositif incitera également les enseignants titulaires à passer le DCL.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

10- Délibération AG191015.10 - Attribution de subventions aux opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine (volet n°3)

Madame la Présidente rappelle le contexte particulier engendré par le décalage des votes des subventions pour les opérateurs relevant de la Région Occitanie cette année. En effet, les aides provenant des crédits de Nouvelle-Aquitaine et de l'État ont été attribuées dans leur grande majorité en avril, et des avances de subvention sur les crédits de la Région Occitanie ont dû être accordées en juillet afin d'éviter des difficultés de trésorerie pour ces opérateurs, ce qui a engendré un surplus de travail administratif conséquent pour les services de l'Office.

Madame Pauline LARRIEU présente cette délibération.

Sont notamment abordés les éléments suivants :

- la situation difficile du CAP'OC, service de Canopé en charge de la production et la diffusion de matériel pédagogique en occitan sur le territoire interrégional. Une note sera renvoyée à Monsieur le Recteur sur ce sujet. Madame la Présidente donne des précisions sur la baisse de subventions votée à cet opérateur, qui

témoigne d'une situation de crispation, notamment en raison d'une difficile visibilité quant à l'affectation des crédits à ce service. Elle précise souhaiter mettre en place un financement partitaire État/Collectivités territoriales pour le financement de matériel pédagogique en occitan, comme c'est le cas en Bretagne pour TES.

Il est rappelé que le CAP'OC est un outil précieux mais qui n'est pas en mesure de pouvoir respecter son programme éditorial, dans un contexte de sous-effectif. Madame la Présidente affirme qu'il serait possible d'envisager des hausses de subvention si les effectifs étaient renforcés ;

- la qualité du travail de l'association Òc-bi, partenaire privilégié du renforcement de l'offre d'enseignement bilingue dans le secteur public, notamment sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (un poste a été ouvert en Occitanie plus récemment). La Présidente rappelle que la convention-cadre prévoit un conventionnement avec Òc-bi, et propose de solliciter ces derniers pour une rencontre avec le Rectorat de Toulouse (éventuellement en présence de l'OPLO). Monsieur Patric ROUX souhaite également les rencontrer pour un bilan d'étape en Occitanie ;
- la subvention complémentaire au CFPOC, en lien avec changement du dispositif *Ensenhar* Professeur, qui correspond donc au financement des deux formations à destination des enseignants ;
- le maintien des subventions en faveur du réseau Calandreta et du réseau IEO Occitanie malgré la baisse des budgets alloués cette année par la Région Occitanie aux opérations dédiées à la langue occitane. Madame Valérie TRAVIER indique que la DRAC Occitanie aide également l'IEO régional à hauteur de 10 000€.
- le rejet de la demande de Radio Occitanie par la Région Occitanie, cette dernière lançant un audit de la structure cette année.

Madame Valérie TRAVIER pose par ailleurs la question du chantier média que devra mener l'OPLO et demande à ce que la DRAC soit associée aux réflexions.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

11-Délibération AG191015.11 - Information sur les marchés publics passés dans le cadre de la délégation donnée au Directeur en vertu de la décision n°AG180411.05

À la demande de la Présidente qui en a assuré la traduction, le Directeur présente le rapport en occitan.

La délibération, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité (6 votes).

Communication AG191126.02 – Communication sur l’offre et les moyens d’enseignement de l’occitan dans les académies de Bordeaux, Limoges, Montpellier et Toulouse.

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l’article 14 « Missions de l’Office public de la langue occitane » de la convention cadre qu’il a signée le 26 janvier 2017 avec le ministère de l’Éducation nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie, l’Office public de la langue occitane a notamment pour mission :

- de favoriser la diffusion de l’information sur l’offre d’enseignement existante par le biais de supports variés ;
- de recueillir et traiter des données du domaine de l’enseignement dans le cadre de l’observatoire de la langue occitane.

Il lui revient donc de faire un état des lieux de l’offre et des moyens d’enseignement dédiés à l’occitan dans les différentes académies couvrant son champ d’action.

En effet, une augmentation du nombre d’élèves suivant une formation à la langue occitane dans le 2nd degré est recherchée prioritairement, car cela constitue le maillon essentiel de transmission de la langue occitane auprès des futures générations :

- De lui dépend le nombre d’étudiants en langue occitane qui sont les futurs transmetteurs de la langue ;
- De lui dépend par conséquent le nombre de professeurs des filières intensives bilingues et extensives, aujourd’hui encore insuffisant.

À ce titre, la convention sus-citée stipule à l’article 2 qu’il est prévu d’augmenter « le nombre d’élèves possédant à l’issue de leur scolarité des compétences culturelles et de communication en occitan relevant pour le moins du niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), premier niveau d’utilisateur indépendant » ainsi que « le nombre d’élèves bénéficiant d’un enseignement bilingue français-occitan qui permet d’atteindre au lycée pour le moins le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et l’obtention d’une certification officielle ».

Aussi, il s’agit de mesurer d’une part les récentes évolutions visibles dans le 1^{er} degré, et d’autre part les effets des dernières décisions prises en la matière dans le cadre de la réforme du lycée et du baccalauréat ainsi que la modification du mode de gestion des moyens spécifiques dans l’académie de Toulouse pour le collège et le lycée, afin de permettre des mesures compensatoires le cas échéant.

Les données communiquées par les services des quatre académies concernées, indiquent :

- dans le 1^{er} degré, seuls les départements de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et de la Lozère présentent une hausse sensible des effectifs. Les autres départements présentent des effectifs en stagnation voire en baisse ; nous sommes toujours dans l’attente d’une transmission des données par les services du rectorat de l’académie de Toulouse ;
- dans le 2nd degré :
 - pour le collège, une augmentation du nombre d’heures d’enseignement dans les académies de Bordeaux et Limoges en raison d’ouvertures de filières optionnelles et de Disciplines Non Linguistiques (académie de Bordeaux) ; en revanche, une baisse des effectifs et du nombre d’heures d’enseignement dans les académies de Toulouse et Montpellier est à constater, due à des fermetures

de filières, induites dans le cas de l'académie de Toulouse par le changement de gestion des moyens spécifiques dédiés à l'enseignement de l'occitan ;

- pour le lycée, une diminution des effectifs dans l'ensemble des académies recensées, hormis celle de Limoges (un seul lycée propose un enseignement de l'occitan), qui semblerait être un effet de la réforme du baccalauréat et du lycée.

La baisse de l'offre d'enseignement de l'occitan en lycée et la baisse des effectifs s'observent en effet dans un contexte de mise en œuvre de la nouvelle réforme de lycée et du baccalauréat. La baisse des coefficients pour les notes obtenues à l'examen du baccalauréat pour l'option de langues régionales, l'impossibilité d'intervertir l'ordre des langues après l'inscription au baccalauréat en classe de première, l'impossibilité annoncée de ne pas pouvoir cumuler plusieurs langues, sauf sur dérogation, ne jouent pas en faveur d'une incitation pour suivre cet enseignement. De même, les créneaux réservés à l'occitan souvent tardifs dans la journée scolaire, ou en concurrence avec ceux d'autres options, et les distances parfois éloignées avec l'établissement, même quand la dérogation est permise, pourraient être en réalité mis en cause dans un nombre de cas non négligeable. Il faut noter, par ailleurs, que la réforme du lycée concerne seulement les classes de premières et de secondes pour cette rentrée 2019 ; si elle constitue le principal facteur à l'origine de la diminution des effectifs observée au lycée, la baisse risque d'être encore accrue à la rentrée 2020 lorsque les classes de terminales seront également concernées. La situation présente toutefois des différences importantes selon les académies et il conviendra donc d'analyser ultérieurement et plus précisément les mises en œuvre de cette réforme dans chacune d'elle.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte du premier bilan de rentrée dans les 1^{er} et 2nd degrés, tel que ci-annexé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE
Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la communication n°AG191126.02 – Bilan global de l'offre d'enseignement de l'occitan

Il a été décidé, lors de la dernière Assemblée générale de l'Office public de la langue occitane, que l'équipe technique du Groupement devait procéder à une évaluation des effectifs d'élèves scolarisés en occitan aux 1^{er} et 2nd degrés ainsi que des volumes horaires hebdomadaires au 2nd degré dans les 4 académies où cet enseignement est proposé. Vous trouverez les données relatives :

- à l'académie de Limoges : tableau 1 ;
- à l'académie de Bordeaux : tableau 2 ;
- à l'académie de Montpellier : tableau 3 ;
- à l'académie de Toulouse : tableau 4 ;
- au résumé des données majeures sur l'ensemble des académies : tableau 5.

Pour réaliser ces bilans, un questionnaire a été envoyé à chacun des professeurs intervenant dans les établissements du 2nd degré. En parallèle, ont été recueillies les données officielles des services académiques. Certaines n'ont toujours pas été communiquées par les rectorats des différentes académies, notamment celles relatives aux heures ainsi que les effectifs du 1^{er} degré dans l'académie de Toulouse.

Tableau 1 des heures et effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Limoges

PUBLIC													PRIVE							
Effectifs													Associatif : Calandreta Lemosina (87)							
1er Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 enseignement renforcé	Effectif 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2018-2019 enseignement renforcé	Effectifs 2018-2019 enseignement extensif	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019					
Département																				
19 - Corrèze	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				32	35	-8,57%					
23 - Creuse	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie											
87 - Haute-Vienne	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie											
Total Académie	Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie				Enseignement non dispensé dans cette académie											
Effectifs													Confessionnel : Collège Beaupeyrat (87)							
2e Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 option	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2018-2019 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2018 et 2019			
Département																				
19 - Corrèze	0	108	108	0	95	95	0%	13,68%	13,68%	11	10	10%	1 sur 3	1 établ. en plus sur 2	35	40	-12,5%			
23 - Creuse	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%											
87 - Haute-Vienne	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%											
Total Académie	0	108	108	0	95	95	0%	13,68%	13,68%											
Effectifs													Confessionnel : Lycée Beaupeyrat (87)							
2e Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 LVB	Effectif 2019-2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 LV2	Effectif 2018-2019 LV3	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2018-2019 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2018 et 2019
Département																				
19 - Corrèze	0	0	34	34	0	0	22	22	0%	0%	54,55%	54,55%	3	3	0%	1 sur 1	pas de variation	11	7	57,14%
23 - Creuse	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0,0%	0,0%								
87 - Haute-Vienne	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%								
Total Académie	0	0	34	34	0	0	22	22	0%	0%	54,55%	54,55%								



Tableau 2 des heures et effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Bordeaux

PUBLIC													PRIVÉ							
Effectifs													Associatif : Federacion Calandreta Aquitània (16 écoles)							
1er Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 enseignement renforcé	Effectif 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2018-2019 enseignement renforcé	Effectifs 2018-2019 enseignement extensif	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019					
Département																				
24 - Dordogne	185	54	0	239	201	39	0	240	-7,96%	38,46%	0%	-0,42%								
33 - Gironde	205	0	0	205	195	0	0	195	5,13%	0%	0%	5,13%								
40 - Landes	319	122	110	551	302	100	0	402	5,63%	22,00%	0%	37,06%								
47 - Lot-et-Garonne	364	0	0	364	379	0	0	379	-3,96%	0%	0%	-3,96%								
64 - Pyrénées - Atlantiques	940	1699	0	2639	895	1267	69	2231	5,03%	34,10%	-100%	18,29%								
Total Académie	2013	1875	110	3998	1972	1406	69	3447	2,08%	33,36%	59,42%	15,98%	555	568	-2,29%					
2e Degré	Cadre rouge = chiffres non validés - chiffres établis à partir de 31% des collèges												Associatif : Fédération Calandreta Aquitània (1 collège)							
Effectifs													Heures							
Collège	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 option	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019			
Département																				
24 - Dordogne	9	426	435	0	397	397	0%	7,30%	9,57%											
33 - Gironde	0	414	414	0	396	396	0%	4,55%	4,55%											
40 - Landes	11	150	161	5	170	175	120,00%	-11,76%	-8%	156,5	146,5	6,83%	7 sur 52	3 en plus sur 49	40	49	-18,37%			
47 - Lot-et-Garonne	0	137	137	0	186	186	0%	-26,34%	-26,34%											
64 - Pyrénées - Atlantiques	83	780	863	57	742	799	45,61%	5,12%	8,01%											
Total Académie	103	1907	2010	62	1891	1953	66,13%	0,85%	2,92%											
2e Degré	Cadre rouge = chiffres non validés - chiffres établis à partir de 60% des lycées												Confessionnel (6 collèges et 3 lycées)							
Effectifs													Heures							
Lycée	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 LVB	Effectif 2019-2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 LV2	Effectif 2018-2019 LV3	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2018-2019 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2018 et 2019
Département																				
24 - Dordogne	0	1	90	91	0	3	99	102	0%	-66,67%	-9,09%	-10,78%								
33 - Gironde	0	1	95	96	0	0	103	103	0%	0%	-7,77%	-6,80%								
40 - Landes	0	0	32	32	0	0	42	42	0%	0%	-23,81%	-23,81%								
47 - Lot-et-Garonne	0	0	2	2	0	0	9	9	0%	0%	-77,78%	-77,78%	41,5	44,5	-6,74%	4 sur 20	4 établi sans élèves mais restant ouverts	299	344	-13,08%
64 - Pyrénées - Atlantiques	0	0	25	25	0	0	34	34	0%	0%	-26,47%	-26,47%								
Total Académie	0	2	244	246	0	3	287	290	0%	-33,33%	-14,98%	-15,17%								

Tableau 3 des heures et effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Montpellier

PUBLIC													PRIVE		
Effectifs													Associatif : Federacion Calandreta Lengadòc (24 écoles)		
1er Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 enseignement renforcé	Effectif 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2018-2019 enseignement renforcé	Effectifs 2018-2019 enseignement extensif	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019
Département															
11 - Aude	199	0	2922	3121	199	0	2986	3185	0%	0%	-2,14%	-2,01%			
30 - Gard	193	0	2205	2398	199	0	2536	2735	-3,02%	0%	-13,05%	-12,32%			
34 - Hérault	449	0	3349	3798	448	0	3493	3941	0,22%	0%	-4,12%	-3,63%			
48 - Lozère	422	0	1717	2139	275	0	1858	2133	53,45%	0%	-7,59%	0,28%			
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	0%	0%	0%	1800	1741	3,39%
Total Académie	1263	0	10193	11456	1121	0	10873	11994	12,67%	0%	-6,25%	-4,49%			

2e Degré													Associatif : Fédération Calandreta Lengadòc (2 collèges et 1 lycée)				
Effectifs													Heures				
Collège	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 option	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019
Département																	
11 - Aude	104	112	216	83	269	352	25,30%	-58,36%	-38,64%								
30 - Gard	116	492	608	125	429	554	-7,20%	14,69%	9,75%								
34 - Hérault	58	616	674	120	618	738	-51,67%	-0,32%	-8,67%								
48 - Lozère	44	382	426	21	472	493	109,52%	-19,07%	-13,59%	76	82	-7,32%	10 sur 44	4 établ. en moins et 2 en plus sur 46	200	188	6,38%
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%								
Total	322	1602	1924	349	1788	2137	-7,74%	-10,40%	-9,97%								

2e Degré													Confessionnel (1 collège, 1 lycée et 1 cité scolaire)							
Effectifs													Heures							
Lycée	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 LVB	Effectif 2019-2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 LV2 (+ LV3 obligatoire)	Effectif 2018-2019 LV3 (facultatif)	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVB/2 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LVC/3 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement confessionnel	Effectifs 2018-2019 enseignement confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2018 et 2019
Département																				
11 - Aude	0	10	24	34	0	17	19	36	0%	-41,18%	26,32%	-5,56%								
30 - Gard	0	0	27	27	0	2	42	44	0%	-100%	-35,71%	-38,64%								
34 - Hérault	0	16	50	66	0	26	56	82	0%	-38,46%	-10,71%	-19,51%								
48 - Lozère	0	1	39	40	0	19	35	54	0%	-94,74%	11,43%	-25,93%	18	21	-14,29%	2 sur 8	1 établ. en moins sur 9	175	150	16,67%
66 - Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0%	0%	0%								
Total Académie	0	27	140	167	0	64	152	216	0%	-57,81%	-7,89%	-22,69%								

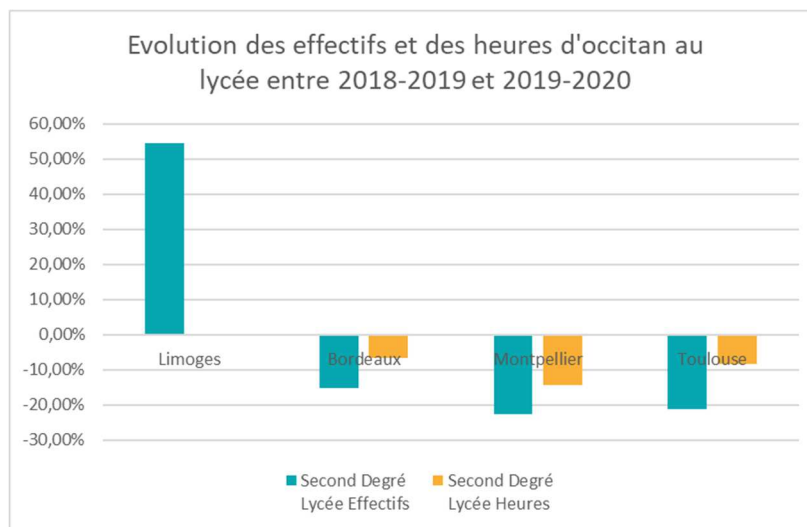
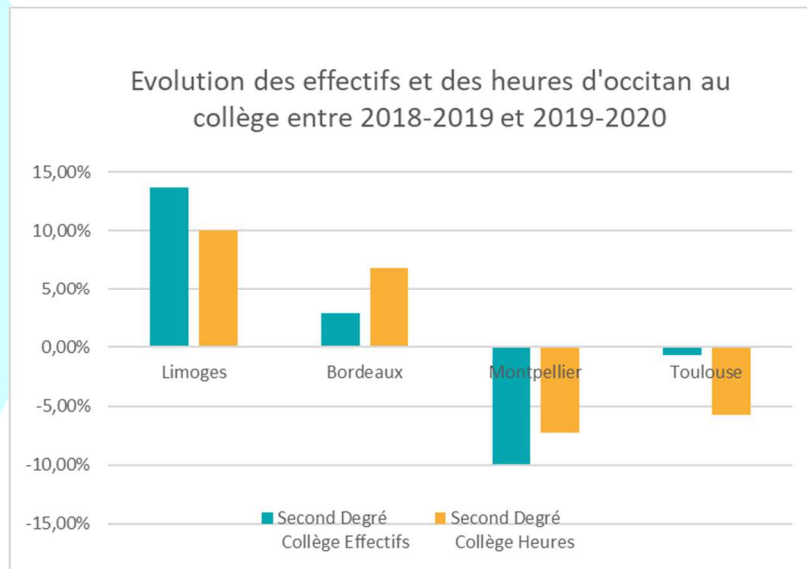
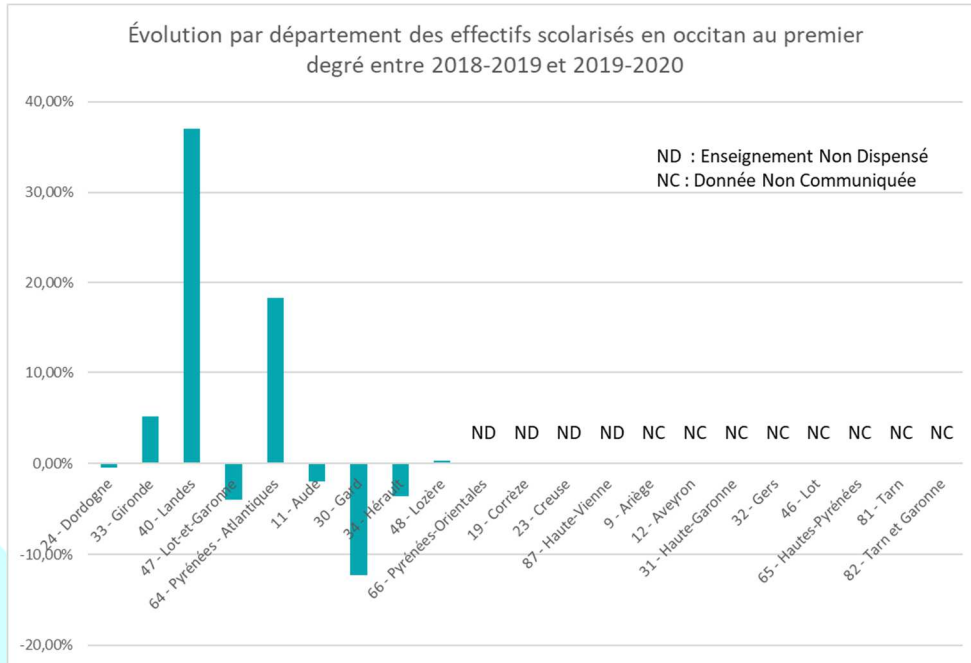
Tableau 4 des heures et effectifs dans l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse

PUBLIC													PRIVE							
Effectifs													Associatif : Federacion Calandreta Miegjorn-Pirenèus (19 écoles)							
1er Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 enseignement renforcé	Effectif 2019-2020 enseignement extensif	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectifs 2018-2019 enseignement renforcé	Effectifs 2018-2019 enseignement extensif	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en renforcé en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en extensif en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019					
9 - Ariège	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
12 - Aveyron	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
31 - Haute-Garonne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
32 - Gers	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
46 - Lot	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
65 - Hautes-Pyrénées	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
81 - Tarn	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
82 - Tarn et Garonne	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC								
Total Académie	NC	NC	NC	NC	4074	0	13091	17165	NC	NC	NC	NC	1107	1034	7,06%					
NC : Non Communiqué																				
Effectifs													Associatif : Fédération Calandreta Miegjorn-Pirenèus (1 collège)							
2e Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 option	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 option	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en option en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement immersif	Effectifs 2018-2019 enseignement immersif	Evolution en % enseignement immersif entre les rentrées 2018 et 2019			
9 - Ariège	23	242	265	20	246	266	15%	-1,63%	-0,38%											
12 - Aveyron	271	631	902	254	619	873	6,69%	1,94%	3,32%											
31 - Haute-Garonne	130	697	827	127	706	833	2,36%	-1,27%	-0,72%											
32 - Gers	0	473	473	0	461	461	0%	2,6%	2,6%											
46 - Lot	27	357	384	20	253	273	35,00%	41,11%	40,66%											
65 - Hautes-Pyrénées	0	1481	1481	7	1568	1575	-100,00%	-5,55%	-5,97%	796,7	845,6	-5,78%	26 sur 114	2 établ. en moins sur 116	71	65	9,23%			
81 - Tarn	146	882	1028	145	776	921	0,69%	13,66%	11,62%											
82 - Tarn et Garonne	106	247	353	109	442	551	-2,75%	-44,12%	-35,93%											
Total Académie	703	5010	5713	682	5071	5753	3,08%	-1,2%	-0,7%											
Cadre rouge = chiffres non validés - chiffres établis à partir de 69,8% des lycées																				
Effectifs													Confessionnel (3 collèges et 5 lycées)							
2e Degré	Effectifs 2019-2020 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2019-2020 LVB	Effectif 2019-2020 LVC	Effectifs 2019-2020 totaux	Effectifs 2018-2019 bilingue (à parité horaire)	Effectif 2018-2019 LV2 (+ LV3 obligatoire)	Effectif 2018-2019 LV3 (facultatif)	Effectifs 2018-2019 totaux	Evolution des effectifs en bilingue en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LV2 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs en LV3 en % entre les rentrées 2018 et 2019	Evolution des effectifs totaux en % entre les rentrées 2018 et 2019	Volume horaire hebdomadaire total 2019-2020	Volume horaire hebdomadaire total 2018-2019	Evolution des heures en % entre les rentrées 2018 et 2019	Nombre d'établissements ne respectant pas le volume horaire prévu	Evolution du nombre d'établissements par rapport à 2018-2019	Effectifs 2019-2020 enseignement privé confessionnel	Effectifs 2018-2019 enseignement privé confessionnel	Evolution en % enseignement privé confessionnel entre les rentrées 2018 et 2019
9 - Ariège	0	84	0	84	0	57	21	78	0%	47,37%	-100%	7,69%								
12 - Aveyron	0	104	0	104	0	142	0	142	0%	-26,76%	0%	-26,76%								
31 - Haute-Garonne	0	117	0	117	0	126	8	134	0%	-7,14%	-100%	-12,69%								
32 - Gers	0	38	0	38	0	64	9	73	0%	-40,63%	-100%	-47,95%								
46 - Lot	0	48	0	48	0	63	0	63	0%	-23,81%	0%	-23,81%								
65 - Hautes-Pyrénées	0	129	0	129	0	170	25	195	0%	-24,12%	-100%	-33,85%	77	84	-8,33%	7 sur 34	9 établ. en moins sur 43	194	269	-27,88%
81 - Tarn	27	94	0	121	18	120	7	145	0%	-21,67%	-100%	-16,55%								
82 - Tarn et Garonne	0	97	0	97	0	91	15	106	0%	6,59%	-100%	-8,49%								
Total Académie	27	711	0	738	18	833	85	936	0%	-14,65%	-100%	-21,15%								

Tableau 5 : Résumé des évolutions en % des effectifs et des volumes horaires hebdomadaires
dans les 5 académies du territoire de l'OPLO

Académie	Premier Degré	Second Degré Collège		Second Degré Lycée		Précisions
	Effectifs	Effectifs	Heures	Effectifs	Heures	
Poitiers	Enseignement Non Dispensé					Pas d'enseignement de l'occitan dans cette académie
Limoges	Enseignement Non Dispensé	13,68%	10,00%	54,55%	0%	Au collège, ouverture d'une filière optionnelle au collège d'Arsonval (à Brive). Au lycée, maintien du volume horaire malgré la hausse d'effectifs.
Bordeaux	15,98%	2,92%	6,83%	-15,17%	-6,74%	Au collège, deux ouvertures de DNL (à Brantôme et Salies-de-Béarn) et de trois filières optionnelles (à Dax, Pessac et Le Bugue). Au lycée, baisse notable des heures et des effectifs.
Montpellier	-4,49%	-9,97%	-7,32%	-22,69%	-14,29%	Au collège, ouverture de deux filières optionnelles (à Alès et Lodève) ne suffisant pas à compenser les 4 fermetures en parallèle. Au lycée, baisse notable des heures et des effectifs ; une fermeture de filière dans 1 lycée.
Toulouse	<u>Données Non Communiquées</u>	-0,70%	-5,78%	-21,15%	-8,33%	Au premier degré, nous sommes toujours en attente de données émanant du rectorat. Au collège, défléchage des heures dédiées à l'occitan dans les DGH. Au lycée, baisse notable des heures et des effectifs, due notamment à la fermeture des filières dans 9 lycées publics et 2 privés.

Représentations graphiques de l'évolution des effectifs et des dotations horaires



Délibération AG191126.03 - Attributions d'aides dans le cadre du dispositif Ensenhar – bourse aux étudiants (volets n°3)

Mesdames, Messieurs,

La volonté réaffirmée des différents partenaires en faveur du développement de l'enseignement de l'occitan vise l'augmentation quantitative et qualitative du nombre de locuteurs. Cette volonté renforcée par une demande sociale, notamment parentale, permet de constater des progrès allant dans le sens des objectifs fixés : priorité étant donnée à la construction ou au renforcement de cursus complets à l'échelle de bassins éducatifs. Cependant, le manque d'enseignants compétents constitue un frein à ce développement.

Il s'agit par conséquent d'accroître le vivier de la ressource enseignante par la mise en œuvre du dispositif « Ensenhar » (volet étudiant-e, troisième volet dans le cadre d'un financement des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, conformément aux décisions n°AG161209.05 et n°AG181011.02 (adoption du dispositif de bourses Ensenhar et de son volet étudiant-e) et n°AG191015.05 (modification du dispositif d'aide Ensenhar - bourse aux étudiant-e-s).

La première session de juillet 2019 a permis d'attribuer 3 bourses d'études en Nouvelle-Aquitaine et 8 en Occitanie, tandis que la seconde session d'octobre 2019 a permis d'attribuer 5 bourses en Nouvelle-Aquitaine et 6 en Occitanie, pour un total de 32 000,00€ en Nouvelle-Aquitaine et 56 000,00€ en Occitanie. Cependant, une étudiante de la première session a décidé d'arrêter la formation qu'elle devait suivre à l'INSPE de Montauban et il est donc nécessaire d'acter les modifications d'attributions subséquentes.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : Mme Estelle SERRES ayant fait savoir formellement qu'elle renonçait à la bourse d'études Ensenhar qui lui avait été attribuée par la délibération AG190904.02 de l'Assemblée générale du 4 septembre 2019, suite à sa volonté d'arrêter la formation de préparation au concours CRPE spécial occitan de l'INSPE de Montauban, l'aide individuelle qui avait été votée en sa faveur dans la délibération AG190904.02 est annulée.

ARTICLE DEUX : Conformément aux décisions n°AG161209.05, n°AG181011.02 et AG191015.05 relatives au dispositif d'aides Ensenhar, une aide individuelle d'un montant de 4 000,00€ est attribuée à Mme Amélie CHABAUD conformément au tableau ci-annexé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération n°AG191126.03

Numéro de candidat	Nom du Candidat	Prénom	Code postal	Ville	Lieu de formation	Commentaire	Attribution d'une bourse
Occitanie							
BE19009OC	SERRES	Estelle	12550	Coupiac	INSPE de Montauban	Arrêt de Master 1 MEEF	Annulée suite à la demande formelle du bénéficiaire
BE19019OC	CHABAUD	Amélie	11120	Bize-Minervois	Université Paul Valéry (Montpellier)	Licence 3	4 000.00€

Délibération AG191126.04 – Attribution de subventions aux opérateurs d'Occitanie et de Nouvelle-Aquitaine (volet n°4).

Mesdames, Messieurs,

L'Office public de la langue occitane a pour mission de structurer et de développer les actions liées à la transmission et à l'usage de la langue occitane, notamment celles portées par des opérateurs tiers.

Dans le cadre de cette mission, il est proposé d'adopter une aide à des opérateurs tiers dont le détail figure en annexe. Il s'agit en particulier :

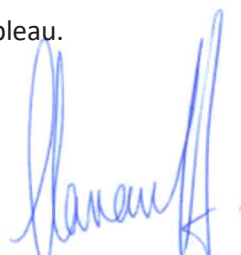
- D'une aide à l'IEO Limousin pour l'organisation d'actions d'initiation en milieu scolaire, dans le 2nd degré en Haute-Vienne ;
- D'une aide complémentaire au Congrès permanent de la lenga occitana pour le lancement d'une étude de faisabilité liée à une application communautaire « langue et culture occitanes » ;
- D'une aide apportée à Canopé-Cap'Oc sur des crédits provenant de la Région Occitanie ;
- D'une aide pour l'organisation du colloque de la Flarep en 2019.

Pour mémoire, la participation au titre de la contribution au programme annuel d'activités pour les projets liés à la transmission et à l'usage de la langue occitane de la Région Nouvelle-Aquitaine est de 731 000 €, celle de la Région Occitanie de 1 565 600 €, et celle de l'État est de 23 000 € soit un total de 2 319 600 €.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UN : une aide d'un montant total de 56 000,00 € est attribuée aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe 1, dont 4 000,00 € provenant de contributions de la Région Nouvelle-Aquitaine et 52 000,00 € de contributions de la Région Occitanie.

ARTICLE DEUX : les crédits afférents sont affectés suivant ce même tableau.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Annexe à la délibération N°AG191126.04 Tableau d'affectation des subventions attribuées

N° Dossier	Porteur de projet	Objet de l'éventuel subventionnement	Département	Montant accordé en 2018	Total des recettes prévisionnelles 2019	Montant demandé en 2019	Proposition de soutien Nouvelle-Aquitaine 2019	Proposition de soutien Occitanie 2019	Proposition totale
19.016	Canopé-Capoc	l'accompagnement du développement de l'offre d'enseignement de/en occitan et la production/diffusion de ressources pédagogiques sur le territoire de l'Oplo	86	110 000 €	313 769 €	110 000 €	50 000€ (vote en octobre 2019)	52 000 €	102 000 €
19.017	Lo Congrès permanent de la lenga occitana	la réalisation d'une étude de faisabilité d'une application communautaire "langue et culture occitanes" (en complément du programme d'activité annuel)	64	157 000 €	8 000 €	3 000 €	2 000 €		2 000 €
19.053	FLAREP	l'organisation du 33e colloque de la Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public au Pays Basque du 19 au 21 octobre 2019	67	Pas de demande	24 000 €	2 000 €	1 000 €		1 000 €
19.054	IEO Limousin	la réalisation d'un cours d'initiation (minimum de 45 min) hebdomadaire en Limousin au collège de Châlus (87 – Haute-Vienne) à partir de novembre 2019	87	Pas de demande		1 440 €	1 000 €		1 000€

Communication AG191126.05 - Information relative au processus de mise en œuvre de la prochaine enquête sociolinguistique sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran

Mesdames, Messieurs,

Des enquêtes dites « sociolinguistiques » sont menées partout dans le monde, en particulier par les pouvoirs publics, et ce depuis l'avènement des premières politiques linguistiques. Qu'elles soient qualitatives, quantitatives ou même les deux à la fois, elles constituent en soi des outils d'évaluation indispensables à la définition de schémas d'aménagement linguistique institutionnels. A titre d'exemple, depuis 1991, la Communauté autonome d'Euskadi mène tous les 5 ans des enquêtes sociolinguistiques successives sur l'ensemble du territoire de langue basque qui font référence dans le domaine. Généralement accompagnées par un comité scientifique, ce type d'enquêtes se veut une photographie de la pratique d'une langue à un instant « T ». Il s'agit d'en connaître le nombre de locuteurs par tranche d'âge et catégorie socioprofessionnelle, d'observer les modalités de transmission familiale et d'usage social... La redondance de ces études, à échéances régulières, permet en outre de comparer ces données et d'analyser leur évolution entre deux périodes (au moins).

Une première série d'enquêtes sociolinguistiques propres à la langue occitane a été menée à la fin des années 90 sur différentes échelles territoriales (ex-Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Départements des Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées...). Elles ont généralement pris la forme d'études uniquement déclaratives s'agissant de l'évaluation de la compétence linguistique des personnes interrogées. Il a fallu attendre l'enquête pilotée par l'ex-Région Aquitaine en 2009 pour voir émerger la première enquête de type « basque » pour l'occitan, où lorsque la personne déclare être locutrice de la langue régionale, l'entretien téléphonique se poursuit dans cette langue. L'ex-Région Midi-Pyrénées a suivi le même protocole deux ans plus tard.

Dix ans se sont écoulés depuis et il est apparu nécessaire aujourd'hui de renouveler une telle enquête mais sur l'ensemble du territoire de l'Office public de la langue occitane, de manière à disposer de données à la fois actualisées et harmonisées. L'opportunité pour l'OPLo d'accéder à des financements européens (Poctefa) et d'ouvrir ainsi la possibilité d'étendre le territoire d'enquête au Val d'Aran (Espagne) a conforté le Groupement dans son choix de valider un tel projet, en adossant au volet quantitatif initial une dimension qualitative à travers deux projets de recherche avec là aussi la sollicitation de financements complémentaires.

Objectifs généraux

L'étude devra permettre d'éclairer quatre grands « champs » de questionnement :

- la compétence linguistique (selon le territoire, l'âge, la catégorie socioprofessionnelle...);
- la transmission (évolution des modes de transmission de la langue);
- l'utilisation (bilinguisme actif / passif; typologie des usages de la langue : publics, privés familiaux, amicaux...);
- ;
- les représentations linguistiques (opinions et comportements vis-à-vis de la langue et de sa promotion);
- les attentes et appétences vis-à-vis des politiques linguistiques, notamment dans les domaines de l'enseignement et de l'usage dans la vie publique et privée.

Pilotage du projet

Le pilotage général du projet appartient donc à l'Office public de la langue occitane, qui dès la préfiguration a mis en place un comité de pilotage composé d'un collège « partenaires » (Etat, Régions, Départements volontaires menant une politique linguistique en faveur de l'occitan ainsi que des opérateurs structurants de la politique linguistique) et

d'un collège scientifique composé d'universitaires de différentes disciplines. Le détail de la composition du comité de pilotage figure en annexe 1 de la présente communication.

La maîtrise d'ouvrage du volet quantitatif de l'enquête appartient au GECT Nouvelle-Aquitaine/Euskadi/Navarre et à l'Office public de la langue occitane, dans le cadre d'un projet européen Poctefa 2014-2020 (Programme Interreg V-A Espagne-France-Andorre) qui permet de financer 65% du coût de cette phase. La maîtrise d'œuvre de l'enquête elle-même (réalisation) est confiée à un prestataire dans le cadre d'une procédure de marché public.

Quant au volet qualitatif, le premier programme de recherche s'inscrit dans le cadre d'un appel à projet de coopération internationale entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Québec (Canada), tandis que la seconde partie prendrait la forme d'une thèse de trois ans (contrat CIFRE - Convention Industrielle de Formation par la Recherche) en partenariat avec l'ANRT (Association nationale recherche technologie).

Un budget global et un calendrier synthétique figurent en annexe 2 et 3 de la présente communication.

Enquête quantitative

-Maîtrise d'œuvre : entreprise CODHA

-Périmètre géographique : territoire occitanophone des Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que du Val d'Aran (Principat de Catalogne / Espagne).

-Echantillon : 8 000 personnes. Sa définition sera confiée au prestataire, en partenariat avec le comité de pilotage. Un échantillon permettant d'effectuer des exploitations croisées entre l'âge, la compétence linguistique et les domaines d'utilisation de la langue sera donc défini pour chaque territoire départemental. Chacun de ces échantillons sera construit sur la base des données les plus récentes de l'INSEE, dans le respect de la répartition par entités territoriales (à définir), par sexe, par âge et par catégories socioprofessionnelles de la population concernée.

-Cible : + de 15 ans

-Méthode : enquête téléphonique (entre 10 et 17 minutes par personne enquêtée), avec une partie des enquêteurs compétents en langue occitane qui seront chargés de poursuivre les entretiens en occitan auprès des personnes interrogées se déclarant occitanophones.

-Durée : deux mois (janvier / février 2020)

-Descriptif (questionnaire) :

- Composition exhaustive du foyer ;
- Profil sociodémographique de l'informateur : sexe, âge, profession (actuelle ou ancienne si retraité, identification des sans activités : étudiants, ...), taille de commune et niveau d'étude... ;
- Focus sur le département où l'informateur a passé la plus grande partie de son enfance ;
- Langues parlées ou comprises, en spontané puis en assisté, aboutissant à l'identification de la dénomination de la langue parlée par les occitanophones et de la langue d'administration du questionnaire ;
- Usages de la langue occitane (questions posées auprès des occitanophones) :
 - évaluation du niveau de l'enquêté (parlé / écrit / lu),
 - modes de transmission, d'acquisition et d'utilisation de la langue occitane ;
- Connaissance et proximité avec la langue occitane (questions posées à tous) ;
- Attentes en matière de valorisation, transmission, et diffusion de la langue occitane (questions posées à tous) ;
- Questions globales sur l'attachement à la langue occitane ;
- Ressenti et évaluation du niveau de l'interviewé par les enquêteurs.

-Livraison des résultats : avril / mai 2020

Enquête qualitative – volet 1

-Maîtrise d'œuvre : Universités de Laval et de Trois-Rivières (Québec).

-Périmètre géographique : Nouvelle-Aquitaine occitanophone - trois territoires ciblés qui se distinguent en termes de niveau de conscientisation de la langue régionale : Bordeaux métropole (faible niveau), Périgord-Limousin (niveau moyen) et Béarn (niveau relativement élevé).

-Echantillon : 60 personnes.

-Cible : des jeunes entre 15 et 25 ans, des adultes en activité âgés entre 35 et 50 ans ainsi que des adultes retraités âgés de 65 à 80 ans.

-Méthode : entrevues semi-dirigées individuelles en présentiel (durée maximale fixée à une heure, sous contrôle du Comité d'éthique de l'Université Laval).

-Durée : une semaine pleine de préparation entre partenaires (au Québec – mars 2020) puis un mois plein d'enquête de terrain (Nouvelle-Aquitaine – mai 2020).

-Descriptif : complémentaire à la phase d'enquête quantitative, la réalisation d'entrevues de terrain ciblées sur la base de l'enquête téléphonique nous permettra de mieux cerner la relation des locuteurs à leur propre langue et d'améliorer notre connaissance des mécanismes de résistance qui peuvent parfois entraîner chez les concitoyens des trois territoires concernés une non-appropriation de la politique linguistique publique.

-Livraison des résultats : mars 2021

Enquête qualitative – volet 2

-Maîtrise d'œuvre : Université Paul Valéry (Montpellier)

-Périmètre géographique : Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (zones d'enquête à préciser)

-Echantillon : indéterminé

-Cible : jeunes de moins de 18 ans et parents d'élèves

-Méthode : entrevues semi-dirigées individuelles en présentiel

-Durée : trois ans

-Descriptif : les trois années de recherche seront consacrées aux enjeux des représentations que génère l'enseignement de l'occitan (principalement bilingue et immersif), pour tenter de comprendre pourquoi il peut parfois y avoir rupture de continuité pédagogique sur ce type de filière spécifique à la fois chez les enfants et les parents. Il s'agira enfin de formuler des préconisations qui s'appuieront sur l'analyse de cas de réussites dans ce domaine.

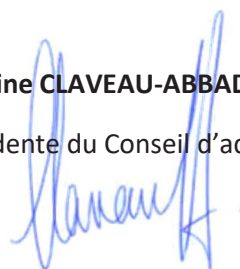
-Livraison des résultats : septembre 2023, avec des rendus intermédiaires qui pourront prendre la forme d'articles notamment.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : L'Assemblée générale prend acte de la communication relative au processus de mise en œuvre de la prochaine enquête sociolinguistique telle que résumées en annexe.

Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration



Annexe 1 à la Communication n°AG191126.05 – Composition du comité de pilotage

Collège scientifique :

Phase	Domaine	Universitaires
Définition de la zone d'enquête	Linguistique - Dialectologie Mathématiques	-G. Brun-Trigaud (CNRS, UMR 7320 Bases Corpus Langage) -C. Videgain (Université de Pau et des Pays de l'Adour, UMR 5478 Iker) -JC Dourdet (Université de Poitiers) -S. Viguier (Université de Toulouse)
Elaboration des questionnaires	Géographie	-A. Pottier (Laboratoire Passages de Pau, UMRCNRS)
Elaboration du questionnaire et analyse des résultats	Linguistique Sociolinguistique	<u>France</u> -A. Viaut (CNRS, UMR 5478 Iker) -A. Alen Garabato et H. Lieutard (Université Paul-Valéry-Montpellier 3) <u>Canada</u> -K. Reinke (Université de Laval-Québec) -L. Ostiguy (Université de Québec à Trois-Rivières)

Collège partenaires institutionnels et associatifs :

Nom de la structure	Statut	Représentant(e)
OPLO	Établissement public	J. Obispo
Eurorégion N-A/Euskadi/Navarre	GECT	A. Urdangarin
Rectorat de Bordeaux	Etat	JM Sarpoulet
Département de l'Aveyron	Collectivité	C. Roumagnac
Département de la Dordogne	Collectivité	S. Girard
Département de la Haute-Garonne	Collectivité	P. Bergougnan
Département du Gers	Collectivité	MF. Rivail
Département de la Gironde	Collectivité	MC. Lerat-Hardy
Département des Pyrénées-Atlantiques	Collectivité	C. Laplèche
Département des Hautes-Pyrénées	Collectivité	R. Tamburello
Département du Tarn	Collectivité	P. Sour
Conselh generau d'Aran	Collectivité (Esp.)	V. Barès Moga
PNR Périgord-Limousin	Établissement public	S. Pouplier
InOc/Cirdoc	Établissement public	B.Assié
Congrès permanent de la langue occitane	Association	JB. Brana
Confédération des écoles Calandretas	Association	D. Lafon
Oc-Bi interrégional	Association	C. Flouroux
Réseau IEO fédéral	Association	E. Roux
Réseau IEO régional	Association	JF. Vignaud
Institut d'Estudis Aranesi	Académie Royale (Esp.)	J. Sans

Annexe 2 à la Communication n°AG191126.05 – Budget prévisionnel global

DEPENSES		RECETTES	
Ingénierie enquête	52 080,55 €	Europe (Poctefa)	33 852,36 €
		OPLO (Régions)	18 228,19 €
Réalisation enquête quantitative	214 260,52 €	Europe (Poctefa) + GECT	164 260,52 €
		OPLO (État / MCC)	50 000,00 €
Réalisation enquête qualitative – volet 2 (Université Paul Valéry)	104 000 €	Etat (ARNT)	42 000 €
		OPLO (Régions)	42 000 €
		Région Occitanie (Recherche)	20 000 €
Réalisation enquête qualitative – volet 1 (Université Laval et Trois-Rivières)	45 220 €	Région Nouvelle-Aquitaine (coopération internationale)	25 430 €
		Partenaires québécois	13 000 €
		OPLO (autofinancement)	6 790 €
TOTAL :	415 561, 07 €		415 561, 07 €

Annexe 3 à la Communication n°AG191126.05 - Calendrier prévisionnel synthétique

DATE	OBJET	PILOTAGE
Mars 2019	Élaboration de la note méthodologique	OPLO
Avril 2019	Mise en place du comité de pilotage (#1)	OPLO
Juin 2019	Rédaction du cahier des charges relatif aux conditions de réalisation de l'enquête sociolinguistique	OPLO + comité pilotage
Juillet 2019	Comité de pilotage #2	OPLO
Septembre 2019	Lancement de la procédure de marché public permettant de choisir le prestataire qui réalisera l'enquête	GECT NAEN
Octobre 2019	Dépouillement des offres + notification prestataire	GECT NAEN
Novembre 2019	Comité de pilotage #3 Élaboration du questionnaire	Comité pilotage + prestataire
Décembre 2019	Recrutement / formation des enquêteurs occitanophones	Prestataire + appui OPLO
Janvier / Février 2020	Réalisation de l'enquête quantitative	Prestataire
Mars 2020	Travaux d'analyse des résultats de l'enquête quantitative	Prestataire
Fin mars 2020	Travaux de contextualisation des enjeux spécifiques à la langue occitane et démarrage rédaction questionnaire du volet qualitatif. Intervention OPLO universités québécoises	OPLO + Partenaires québécois
Avril 2020	Finalisation du questionnaire de l'enquête qualitative	Partenaires québécois + Comité pilotage
Mai 2020	Réalisation de l'enquête qualitative en Nouvelle-Aquitaine	Partenaires québécois
Juin-Décembre 2020	Transcription et travaux d'analyse des résultats de l'enquête qualitative	Partenaires québécois
Septembre 2020	Démarrage travaux thèse volet qualitatif (3 ans)	OPLO / univ. P. Valéry (Montpellier)
Mars 2021	Présentation des résultats de l'enquête qualitative (volet « Québec » uniquement)	OPLO + Partenaires québécois
Septembre 2023	Restitution travaux thèse volet qualitatif	OPLO / univ. P. Valéry (Montpellier)

Délibération AG191126.06 – Adoption de la décision budgétaire modificative 2019 du Groupement

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions budgétaires.

Il s'agit par conséquent d'adopter d'une décision budgétaire modificative qui correspond :

- à l'ajustement de la reprise sur provisions liée au marché de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (- 2 303 €) ;
- à l'octroi d'un budget supplémentaire sur le programme d'activité de l'Office (programme dédié aux subventions des opérateurs) par la Région Occitanie (+ 18 250 €) ;
- à des produits exceptionnels liés à l'abandon de projets par des opérateurs notamment (+38 892 €).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : La décision budgétaire modificative relative à l'exercice 2019 du Groupement, telle que présenté dans le document ci-annexé, est approuvée.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Note de l'ordonnateur

I – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Groupement rémunère du 26 novembre au 31 décembre 2019, quatre Équivalents Temps Plein qui correspondent :

- Au poste de Directeur adjoint (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de la Chargée de mission évaluation-communication (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de l'Assistance gestionnaire (antenne de Toulouse) ;
- Au poste de Chargée de mission socialisation et stratégie territoriale (antenne de Toulouse).

Les postes de Directeur adjoint et de Chargée de mission évaluation-communication sont occupés par des titulaires de la fonction publique territoriale ;

Les postes d'Assistante gestionnaire et de Chargée de mission socialisation stratégie territoriale sont attribués à des personnes non titulaires de la fonction publique sur la base de contrats de travail de droit public.

Cela correspond à une masse salariale de 205 405 €.

Par ailleurs, en 2019, deux agents titulaires de la fonction publique sont mis à disposition à titre Gratuit du Groupement :

- Le poste du Directeur, (mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2016 par la Région Occitanie) ;
- Le poste de Chargé de mission Enseignement (sur lequel est affecté un professeur mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et qui vient d'être renouvelé pour une durée de 3 ans).

II – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL MODIFIÉ

Les modifications budgétaires qui vous sont soumises correspondent, par rapport au budget initial 2019, à :

PRODUITS :

- **Pour la Région Occitanie** : d'une augmentation de sa contribution budgétaire au programme d'activité de 18 250 € (soit un total de 1 583 850 €) afin de permettre le financement des actions de développement de l'occitan menées par des structures tierces mobilisées sur l'occitan ;
- **de produits exceptionnels (38 892 €)** liés à l'abandon de projets par des opérateurs ;
- **d'un réajustement à la baisse de la reprise sur provisions : -2 303 €, soit un total de 17 687 €,** qui correspond à la reprise de la provision comptabilisée à hauteur de 57 600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018 et de 17 697 € en 2019 et qui correspond à l'engagement financier réel pour l'exercice 2019 liée à l'opération de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine : Jornadas occitanas et Jornadas de ligason. Cette opération sera vraisemblablement soldée fin 2021.

CHARGES

- **Compte de fonctionnement autre que charges du personnels** diminution de 2 303 € qui correspond à la baisse du montant initialement envisagé sur les journées de sensibilisation des lycéens ;
- **Intervention** : augmentation de 57 142 € qui correspondent à :
 - o 18 250 € de contributions au programme d'activité de la Région Occitanie ;
 - o 38 892 € de produits exceptionnels liés à l'abandon de projets par des opérateurs.

d'une augmentation de sa contribution budgétaire au programme d'activité de 18 250 € (soit un total de 1 583 850 €) afin de permettre le financement des actions de développement de l'occitan menées par des structures tierces mobilisées sur l'occitan ;

- **d'un réajustement à la baisse de la reprise sur provisions : -2 303 €, soit un total de 17 687 €,** qui correspond à la reprise de la provision comptabilisée à hauteur de 57 600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018 et de

17 697 € en 2019 et qui correspond à l'engagement financier réel pour l'exercice 2019 liée à l'opération de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine : Jornadas occitanas et Jornadas de ligason. Cette opération sera vraisemblablement soldée fin 2021.

RÉSULTAT ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

Le résultat prévisionnel est de 0 €.

L'évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de – 13 197 €. Cette évolution prévisionnelle est calculée en soustrayant les charges qui donnent lieu à des décaissements aux produits qui donnent lieu à des encaissements. C'est-à-dire, pour le Groupement, le résultat net moins les 17 687 € de reprises sur provisions pour la sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (qui ne donnent lieu à aucun encaissement) plus les 4 500 € de dotations aux amortissements (qui ne donnent lieu à aucun décaissement).

L'exercice 2020 affiche donc une « insuffisance d'autofinancement » à hauteur de 15 500 €. Pour rappel, la mise en provision au 31/12/2017 de 57 600 € pour les opérations de sensibilisation des lycéens avait influé la capacité d'autofinancement de + 57 600 €.

III – BUDGET PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE

Le budget qui est proposé met l'accent sur les actions liées à l'accompagnement de l'Enseignement qui représentent 53% du programme budgétaire d'activité (intervention) ;

Le soutien aux formations pour adultes et aux médias représentent respectivement environ 18% du programme budgétaire d'activité ;

Le soutien aux collectivités et organismes représente 7% ;

Le soutien aux médias représente 18% ;

Les aides individuelles (bourses) sont prévisionnellement estimées à 4 % du programme budgétaire d'activité.

IV – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Le Groupement n'est pas concerné par ce type d'opérations

V – TABLEAU DE PLAN DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL

Ce tableau prévisionnel de trésorerie permet de constater que la trésorerie du GIP lui permettra de faire face à ses dépenses, aussi bien celles qui seront engagées en 2019 que celles qui résultent des engagements contractés au titre des subventions accordées les années antérieures et dont certaines seront versées seulement fin 2019.

Ce tableau permet de s'assurer de la soutenabilité financière du budget qui vous est proposé.

VI – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Le groupement n'a pas engagé d'opérations pluriannuelles, les subventions et aides accordées aux opérateurs étant décidées annuellement.

Estève CROS, Ordonnateur

Annexe à la Délibération n°AG191126.06 – budget modificatif 2019

(Les annexes suivantes sont présentées par vidéo-projection et commentées en présentiel)

TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETP	4		4
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4		4

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETP	ETPT	masse salariale
	ETPT	ETP	masse salariale	ETPT	ETP	masse salariale			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	4	4	205 405	0	0	0	4	4	205 405
1 - TITULAIRES				0	0	0			0
* Titulaires État (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion, dont CAP, déconcentrés dans l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	2	2	123949,2	0	0	0	2	2	123500
- en fonction dans l'organisme :	2	2	123949,2	0	0	0	2	2	123500
. Titulaires État détachés sur emploi dans un corps organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en fonction dans une autre personne morale :	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD sortantes non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme- MAD sortantes remboursées	0	0	0	0	0	0			
2 - NON TITULAIRES	2	2	81 456	0	0	0	2	2	81 456
* Non titulaires de droit public	2	2	81 456	0	0	0	2	2	81 456
- en fonction dans l'organisme :	2	2	81 456	0	0	0	2	2	81 456
. Contractuels sous statut :	2	2	81 456	0	0	0	2	2	81 456
δCDI	1	1	46 211	0	0	0	1	1	46 211

øCDD	1	1	35 244	0	0	0	1	1	35 244
. Contractuels hors statut :	0	0	0	0	0	0	0	0	0
øCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
øCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- <i>en fonction dans une autre personne morale :</i>	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
* Non titulaires de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- <i>en fonction dans l'organisme :</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
øCDI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
øCDD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- <i>en fonction dans une autre personne morale</i>	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD non remboursées	0	0	0	0	0	0			
. Emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme - MAD remboursées	0	0	0	0	0	0			
3 - CONTRATS AIDES				0	0	0	0	0	0
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (4 + 5)									
4 - EMPLOIS REMUNERES PAR L'ETAT									
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)	1	1					0,16	1	0
* Titulaires de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et non remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)							0	0	0
* Contractuels de l'État mis à disposition de l'organisme et remboursés à l'État (emplois et crédits inscrits au budget de l'Etat)								0	0
5 - EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES COLLECTIVITES OU ORGANISMES									
* Agents mis à disposition de l'organisme et non remboursés à la collectivité ou organisme employeur	1	1					1	1	0
* Agents mis à disposition de l'organisme et remboursés à la collectivité ou organisme employeur									

TABLEAU 2

Situation patrimoniale Budget rectificatif n°1 2019

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	205 405	203 102	-2 303	Subventions de l'Etat	38 000	38 000	0
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	143 495	143 495	0	Autres subventions	2 610 500	2 628 750	18 250
Intervention (le cas échéant)	2 319 600	2 376 742	57 142	Autres produits	20 000	56 589	36 589
TOTAL DES CHARGES (1)	2 668 500	2 723 339	54 839	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 668 500	2 723 339	54 839
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0			Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 668 500	2 723 339	54 839	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 668 500	2 723 339	54 839

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0	0	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500	4 500	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 000	17 697	-2 303
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-15 500	-13 197	2 303

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	15 500	13 197	-2 303	Capacité d'autofinancement	0	0	
Investissements				Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 500	13 197	-2 303	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	0	
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	15 500	13 197	-2 303

**POUR INFORMATION DE
L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget rectificatif n°1	Ecarts entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-15 500	-13 197	2 303
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-61 300	-58 997	2 303
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	45 800	45 800	0
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	186 321	186 321	0
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	544 530	544 530	0
Niveau final de la TRESORERIE	730 851	730 851	0

* Montant issu du tableau
"Equilibre financier"

TABLEAU 3

Budget par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
Fonction support	205 405	141 192			346 597
Bourses			92 000		92 000
Subv. Enseignement			1 282 250		1 282 250
Subv. Formations adultes			426 360		426 360
Subv. Collectivités et organismes			154 935		154 935
Subv. Médias			419 818		419 818
Subv. Autres projets			1 379		1 379
Total	205405	141192	2376742		2 723 339

Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	Autres produits/ressources	TOTAL
Origine 1 – ETAT : Ministère de la culture et de la communication	38 000				38 000
Origine 2 – REGION : Nouvelle Aquitaine			946 900		946 900
Origine 3 – REGION : Occitanie			1 681 850		1 681 850
Autres revenus de l'activités				56 589	56 589
Total	38000		2628750		2723339

TABLEAU 4
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Le GIP OPLO ne réalise aucune opération pour compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débets	Crédits
Opération 1	C 4...			
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 5
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	1 173 473,42	933 162,45	-442 621,94
ENCAISSEMENTS			
<i>Produits</i>			
Subventions de l'Etat		38 000	38 000
Ressources fiscales			
Autres subventions d'exploitation			
Autres ressources	350	350	700
<i>Ressources</i>			
Financement de l'actif par l'État			
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
Autres ressources			
<i>Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>			
TVA encaissée			
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers			
Autres encaissements			
A. TOTAL	350	38 350	38 700
DECAISSEMENTS			
<i>Charges</i>			
Personnel	15 863	15 863	31 725
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 465	25 465	50 930
Intervention (le cas échéant)	199 333	199 333	398 667
<i>Emplois</i>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Participations et immobilisations financières			
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières			
<i>Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)</i>			
TVA décaissée			
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers			
Autres décaissements			
B. TOTAL	240 661	240 661	481 322
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-240 311	-202 311	-442 622
SOLDE CUMULE (1) + (2)	933 162	730 851	

Délibération AG191126.07 – Adoption du Budget initial 2020 du Groupement.

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11.2 de la convention constitutive de l'Office public de la langue occitane, l'Assemblée générale délibère notamment sur ce qui a trait aux décisions budgétaires.

Il s'agit par conséquent d'adopter le budget initial du Groupement, suite aux propositions budgétaires adoptées par le Conseil d'administration réuni ce jour. Pour la deuxième année, Le budget présenté prend une nouvelle forme résultant de la mise en œuvre de la réforme liée à la nouvelle Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) pour les établissements non soumis à la gestion budgétaire, dont relève notre Groupement.

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget 2019 :

- Pour l'État : sur la base d'une reconduction de ses contributions budgétaires au programme d'activité et au fonctionnement ;
- Pour la Région Nouvelle-Aquitaine : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité et de sa contribution budgétaire au fonctionnement ;
- Pour la Région Occitanie : d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement et au programme d'activité.

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE UNIQUE : Le budget initial 2020 du Groupement, tel que présenté dans les documents ci-annexés, est approuvé.



Charline CLAVEAU-ABBADIE

Présidente du Conseil d'administration

Note de l'ordonnateur

I – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Groupement rémunèrera, en 2020, quatre Équivalents Temps Plein qui correspondent :

- Au poste de Directeur adjoint (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de la Chargée de mission évaluation-communication (antenne de Bordeaux) ;
- Au poste de l'Assistance gestionnaire (antenne de Toulouse) ;
- Au poste de Chargée de mission socialisation et stratégie territoriale (antenne de Toulouse).

Les postes de Directeur adjoint et de Chargée de mission évaluation-communication sont occupés par des titulaires de la fonction publique territoriale ;

Les postes d'Assistante gestionnaire et de Chargée de mission socialisation stratégie territoriale sont attribués à des personnes non titulaires de la fonction publique sur la base de contrats de travail de droit public.

Cela correspond à une masse salariale estimée à 205 405 €.

Par ailleurs, en 2020, deux agents titulaires de la fonction publique sont mis à disposition à titre Gratuit du Groupement :

- Le poste du Directeur, (mis à disposition depuis le 1^{er} janvier 2016 par la Région Occitanie) ;
- Le poste de Chargé de mission Enseignement (sur lequel est affecté un professeur mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale et qui vient d'être renouvelé pour une durée de 3 ans).

II – COMPTE DE RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le budget qui vous est soumis est construit, en comparaison avec le budget 2019 :

PRODUITS :

- **Pour l'État** : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité (23 000 €) et au fonctionnement (15 000€), soit un total de 38 000 € ;
- **Pour la Région Nouvelle-Aquitaine** : sur la base d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité (731 000 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (215 900 €) ;
- **Pour la Région Occitanie** : d'une reconduction de sa contribution budgétaire au programme d'activité (1 565 000 €) et d'une reconduction de sa contribution budgétaire au fonctionnement (98 000 €).
- **d'une reprise sur provisions** de 20 000 €, qui correspond à la reprise de la provision comptabilisée à hauteur de 57600 € en 2017, utilisée à hauteur de 15 983 € en 2018 et de 17 697 € en 2019 et qui correspond à l'estimation des coûts pour l'exercice 2020 liée à l'opération de sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine : Jornadas occitanas et Jornadas de ligason. Cette opération sera vraisemblablement soldée fin 2021.

Le total des recettes est de 2 668 500 €.

CHARGES

Les charges de personnels fixées à 205 405 € correspondent aux salaires versés aux quatre agents recrutés par l'Office (2 sur l'antenne de Toulouse et 2 sur l'antenne de Bordeaux, cf. supra). Les charges de fonctionnement autres que charges de personnels soit fixées à 138 995 €

Ces charges intègrent la réalisation d'actions de sensibilisation des lycéens (Jornadas occitanas e jornadas de ligason) dont les coûts estimés sont de 20 000 €.

Les dotations aux amortissements, pour un montant de 4 500 € (en reconduction par rapport à 2019).

Le total des charges est de 2 668 500 €

RÉSULTAT ET ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION PATRIMONIALE EN DROITS CONSTATÉS

Le résultat prévisionnel est de 0 €.

L'évolution prévisionnelle de la capacité d'autofinancement est de – 15 500 €. Cette évolution prévisionnelle est calculée en soustrayant les charges qui donnent lieu à des décaissements aux produits qui donnent lieu à des encaissements. C'est-à-dire, pour le Groupement, le résultat net moins les 20 000 € de reprises sur provisions pour la sensibilisation des lycéens de Nouvelle-Aquitaine (qui ne donnent lieu à aucun encaissement) plus les 4 500 € de dotations aux amortissements (qui ne donnent lieu à aucun décaissement).

L'exercice 2020 affiche donc une « insuffisance d'autofinancement » à hauteur de 15 500 €. Pour rappel, la mise en provision au 31/12/2017 de 57 600 € pour les opérations de sensibilisation des lycéens avait influé la capacité d'autofinancement de + 57 600 €.

III – BUDGET PAR DESTINATION ET PAR ORIGINE

Le budget qui est proposé met l'accent sur les actions liées à l'accompagnement de l'Enseignement (interventions prévisionnellement à hauteur de 1 225 108 €), qui représentent 53% du programme budgétaire d'activité (intervention) ;

Le soutien aux formations pour adultes et aux médias représentent respectivement environ 18% du programme budgétaire d'activité ;

Le soutien aux collectivités et organismes représente 7% ;

Le soutien aux médias représente 18% ;

Les aides individuelles (bourses) sont prévisionnellement estimées à 4 % du programme budgétaire d'activité.

IV – OPÉRATIONS POUR COMPTE DE TIERS

Le Groupement n'est pas concerné par ce type d'opérations

V – TABLEAU DE PLAN DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNEL

Ce tableau prévisionnel de trésorerie permet de constater que la trésorerie du GIP lui permettra de faire face à ses dépenses, aussi bien celles qui seront engagées en 2020 que celles qui résultent des engagements contractés au titre des subventions accordées les années antérieures et dont certaines seront versées seulement en 2020.

Ce tableau permet de s'assurer de la soutenabilité financière du budget qui vous est proposé.

VI – OPÉRATIONS PLURIANNUELLES

Le groupement n'a pas engagé d'opérations pluriannuelles, les subventions et aides accordées aux opérateurs étant décidées annuellement.

Estève CROS, Ordonnateur

Annexe à la Délibération n°AG191126.07 – Budget initial 2020

(Les annexes suivantes sont présentées par vidéo-projection et commentées en présentiel)



TABLEAU 1
Présentation des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau de présentation des emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Total organisme (= a + b)
Emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	0	4

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat (c).

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et des autres charges de personnel

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		TOTAL ORGANISME	
	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *	ETPT	Charges de personnel *
TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (1 + 2 + 3 + 4)	4	184593	0	0	4	184593
1 - TITULAIRES	2	104902			2	104902
* Titulaires État	0	0			0	0
* Titulaires organisme (corps propre)	2	104902			2	104902
2 - CONTRACTUELS	2	79691	0	0	2	79691
* Contractuels de droit public	2	79691	0	0	2	79691
o CDI	1	47100			1	47100
o CDD	1	32591	0	0	1	32591
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
o CDI	0	0			0	0
o CDD	0	0	0	0	0	0
3 - CONTRATS AIDES			0	0	0	0
4 - AUTRES CHARGES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses...)						0

* Charges de personnel correspondant à celles inscrites au compte de résultat de l'organisme. Le total des charges de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des charges de personnel figurant dans le compte de résultat.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et charges de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME	
	ETPT **	Charges de personnel **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (5 + 6)	0	0
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	0	0

** Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de personnel afférentes au sein du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI	
	ETPT ***	Charges de fonctionnement ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES (7 + 8)	2	100000
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0	0
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	2	100000

*** Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans la présentation des emplois de l'organisme soumise au vote de l'organe délibérant et charges de fonctionnement afférentes au sein du budget de l'organisme.

TABLEAU 2
Situation patrimoniale Budget initial 2020

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial N			PRODUITS	Montants Budget initial N		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Personnel	205 405	203 102	205 405	Subventions de l'Etat	38 000	38 000	38 000
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	143 495	143 495	143 495	Autres subventions	2 610 500	2 628 750	2 610 500
Intervention (le cas échéant)	2 314 600	2 376 742	2 319 600	Autres produits	20 000	56 589	20 000
TOTAL DES CHARGES (1)	2 668 500	2 723 339	2 668 500	TOTAL DES PRODUITS (2)	2 668 500	2 723 339	2 668 500
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 668 500	2 723 339	2 668 500	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 668 500	2 723 339	2 668 500

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	0	0	0
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 500	4 500	4 500
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	20 000	17 697	20 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-15 500	-13 197	-15 500

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget initial N			RESSOURCES	Montants Budget initial N		
	Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N		Montants Budget N-1	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Insuffisance d'autofinancement	15 500	13 197	15 500	Capacité d'autofinancement	0	0	0
Investissements				Financement de l'actif par l'État			
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État			
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			
TOTAL DES EMPLOIS (5)	15 500	13 197	15 500	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0	0	0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	15 500	13 197	15 500

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget N-1 (préciser ici la date du CA ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR voté)	Montants prévision d'exécution N-1	Montants Budget initial N
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-15 500	-13 197	-15 500
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-61 300	-58 997	0
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	45 800	45 800	-15 500
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	184 017	186 321	170 821
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	601 850	544 530	544 530
Niveau final de la TRESORERIE	785 867	730 851	715 351

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 3 Budget par destination et par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des charges et des immobilisations décaissables par destination (obligatoire)

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Charges / immobilisations de l'organisme				
	Personnel	Fonctionnement	Intervention (le cas échéant)	Investissement	TOTAL
personnels	205405				
fonctionnement autre que personnels		143495			
Bourses/aides individuelles			92000		
Subv. Enseignement			1225108		
Subv. Formations aux adultes			426360		
Subv. Collectivités et organismes			54935		
Subv. Médias			419818		
Subv. Autres projets			1379		
Total	205405	143495	2319600		2 668 500

Tableau des produits et ressources encaissables par origine (facultatif)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Produits / ressources de l'organisme				
	Subventions de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres subventions	autres produits / ressources	TOTAL
Origine 1 : État ministère de la culture et de la communication	38000				
Origine 2 : Région Nouvelle-Aquitaine			946900		
Origine 3 : Région Occitanie			1663600		
Origine 4 : autres revenus				20000	
Total	38000	0	2610500	20000	2 668 500

TABLEAU 4 Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débits	Crédits
Opération 1	C 4...			
	C 4...			
Opération 2	C 4...			
	C 4...			
Opération ...	C 4...			
	C 4...			
TOTAL			-	-

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

TABLEAU 5
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	730 851,48	652 151,48	553 451,48	1 182 271,48	1 817 171,48	1 288 471,48	1 179 771,48	1 102 071,48	986 371,48	870 671,48	754 971,48	828 651,48	-15 500,00
ENCAISSEMENTS													
Produits													
Subventions de l'Etat							38 000						38 000
Ressources fiscales													0
Autres subventions d'exploitation			757 520	1 663 600							189 380		2 610 500
Autres ressources	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	350	4 200
Ressources													
Financement de l'actif par l'État													
Financement de l'actif par des tiers autres que l'État													
Autres ressources													
Autres encaissements (opérations gérées en comptes de tiers)													
TVA encaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres encaissements													
A. TOTAL	350	350	757 870	1 663 950	350	350	38 350	350	350	350	189 730	350	2 652 700
DECAISSEMENTS													
Charges													
Personnel	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	17 467	209 605
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	11 583	138 995
Intervention (le cas échéant)	50 000	70 000	100 000	1 000 000	500 000	80 000	87 000	87 000	87 000	87 000	87 000	84 600	2 319 600
Emplois													
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles													
Participations et immobilisations financières													
Remboursements d'emprunts et autres dettes financières													
Autres décaissements (opérations gérées en comptes de tiers)													
TVA décaissée													
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers													
Autres décaissements													
B. TOTAL	79 050	99 050	129 050	1 029 050	529 050	109 050	116 050	116 050	116 050	116 050	116 050	113 650	2 668 200
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-78 700	-98 700	628 820	634 900	-528 700	-108 700	-77 700	-115 700	-115 700	-115 700	73 680	-113 300	-15 500
SOLDE CUMULE (1) + (2)	652 151	553 451	1 182 271	1 817 171	1 288 471	1 179 771	1 102 071	986 371	870 671	754 971	828 651	715 351	

